



## Ville de Gan

# Débat d'orientations budgétaires 2018

Depuis la loi du 6 février 1992 et en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes de 3500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (BP).

Le Débat des Orientations Budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel. Il fait l'objet d'un rapport mais n'est pas soumis au vote du Conseil municipal.

Concernant son contenu, ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget,
- les engagements pluriannuels en investissement envisagés sur 3 ans (PPI),
- les prévisions budgétaires en fonctionnement sur 3 ans (PPF),
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement.

## **Le contexte**

Après quatre années de baisse, les dotations seront stables. En 2018, les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 40,327 milliards €, (*4 milliards € de moins qu'en 2017*) dont notamment :

- 26,9 milliards d'euros de dotation globale de fonctionnement (DGF),
- 5,6 milliards d'euros pour le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- 2,07 milliards d'euros pour la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale,
- 110 millions d'euros pour la progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU),
- 90 millions d'euros pour la progression de la dotation de la solidarité rurale (DSR),
- 1 milliard d'euros pour le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

**La DGF** (26,9 milliards €) ne subit pas de baisse nette pour les communes. Une sorte de «contrat de confiance» est passé entre l'État et les collectivités ayant des dépenses réelles de fonctionnement de plus de 60 millions € (diminution des dépenses de fonctionnement sinon malus). Les 3,8 milliards € de différence avec 2017 se concentrent sur les régions qui voient la suppression de leur DGF compensée par une fraction de la recette de TVA.

**Le FCTVA**, conformément à l'article 156 de la loi de finances, doit être simplifié et modernisé avec au 1er janvier 2019 l'entrée en vigueur d'un mécanisme d'automatisation à la place de la gestion manuelle. Les régimes actuels de versement de ce fonds subsisteront.

**Passeport et CNI** la dotation passe de 18,3 millions d'euros en 2017 à **40 millions d'euros en 2018**. Le montant forfaitaire versé aux communes en charge de l'instruction serait de 8 580 € auxquels s'ajouteraient 3 550 € si plus de 1875 titres ont été délivrés en 2017.

**Les subventions d'investissement** sont à hauteur stable de 1,8 milliard d'euros. La présentation du projet de loi donne les détails suivants : la DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) est maintenue à plus de 1 milliard d'euros ; la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) s'élève à 615 millions d'euros et « comprend un fonds d'aide à la modernisation des collectivités territoriales doté de 50 millions et 45 millions au titre des contrats de ruralité ». 150 millions d'euros sont destinés à la DSU.

**Le dégrèvement de la taxe d'habitation** sur la résidence principale sera mis en place en trois ans (*30% en 2018, 65% en 2019 et 100 % en 2020*) et sous condition de ressources. En 2020, plus de 22 millions de foyers (80%) ne paieront plus de taxe d'habitation. Seuls 6 millions de ménages (20%) acquitteront encore une taxe. Le mécanisme du dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. Une hausse des taux ou une réduction des abattements décidés par la commune est à la charge des contribuables.

**L'Attribution de Compensation (AC)** est identique à celle de 2017 à l'exception du transfert de la compétence GEMAPI dont les modalités doivent être prochainement définies par la CLECT.

## **Les orientations communales**

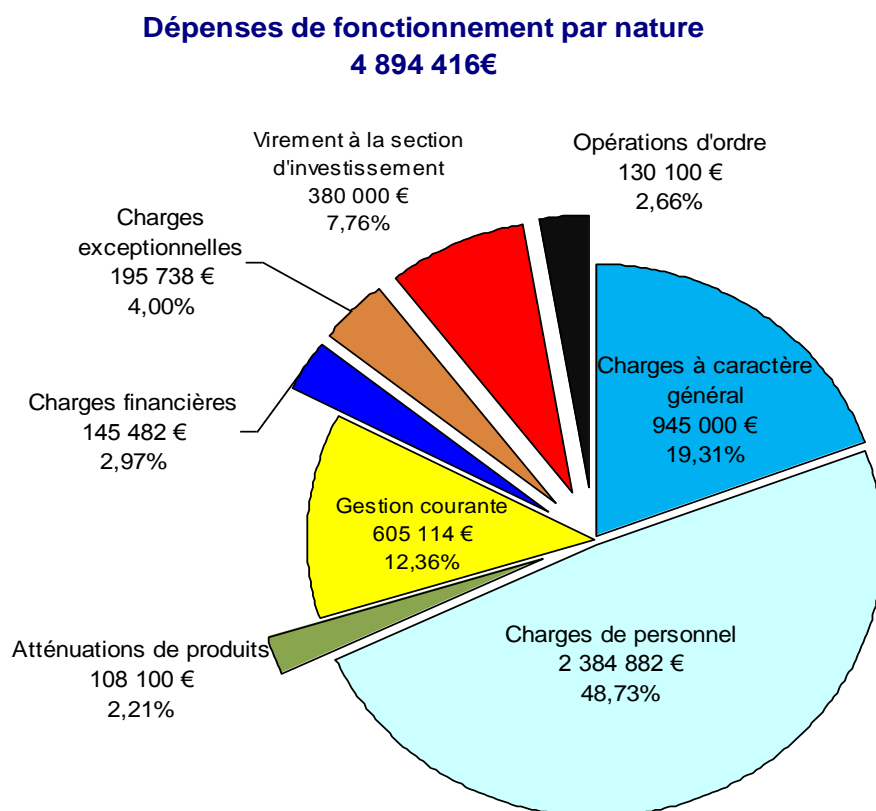
Les grands axes pour constituer le budget 2018 sont :

- ne pas augmenter la fiscalité locale,
- maîtriser des dépenses de fonctionnement pour dégager un excédent d'environ 480 000€,
- n'inscrire que les seules recettes certaines,

- maintenir le programme d'investissement des projets structurants définis dans le PPI sans recours à de nouveaux emprunts. Les montants annoncés dans ce rapport sont ceux connus ou estimés au 01/03/2018. Ils seront nécessairement ajustés dans le budget primitif.

## Le fonctionnement 2018 : 4 894 416 €

### Les dépenses de fonctionnement



**Les charges à caractère général** sont estimées à **945 000€** et légèrement inférieures (-1313 €) à celles du BP 2017.

Seuls quatre articles sont en augmentation significative. Il s'agit :

- des contrats de prestations de services pour l'entretien des nouveaux locaux (+ 1 000 €),
- de la maintenance des locaux (+4 000€),
- des fournitures pour la voirie (+7 900€),

Les autres postes ont été évalués en fonction des consommations constatées sur plusieurs exercices et sont, soit identiques à ceux de 2017 soit en légère baisse.

**Les charges de personnel et frais assimilés** sont estimées à **2 384 882 €**. Elles augmentent de 13 630€ (0,57%).

Ces charges sont bien maîtrisées dans la mesure où cette année sont intégrées :

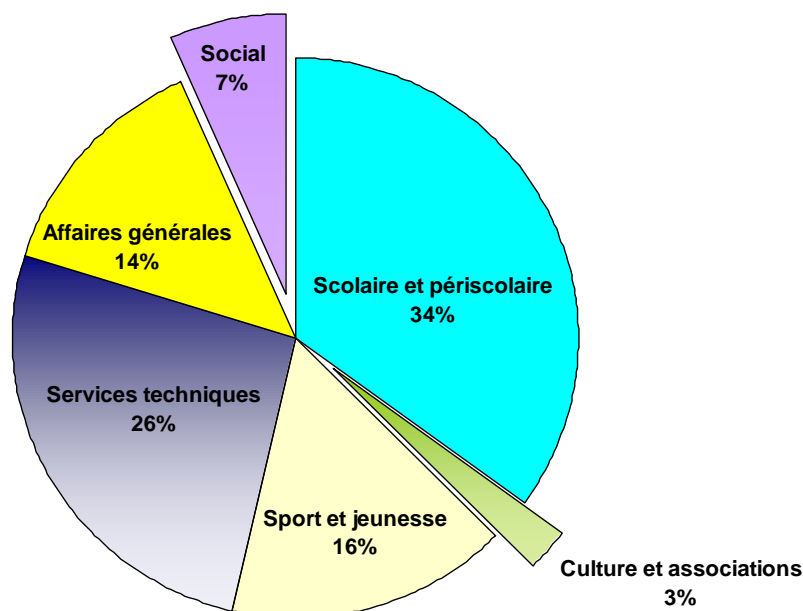
- une allocation compensatrice pour un agent : 24 000 €,
- l'indemnité versée aux agents par la commune en compensation de la hausse de la CSG : 18 107 €,
- l'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) : 9 959 €,
- l'attribution de primes aux personnels de la crèche qui n'en bénéficiaient pas : 8 891 €,
- la diminution du nombre de contrats-aidés : 13 000 €.

**Les atténuations de produit** sont évaluées à **108 100 €** en tenant compte de la stabilisation du **FPIC à 61 100 €** et du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi **SRU de 47 000 €**.

**Les autres charges courantes**, évaluées à **605114 €**, sont en forte progression de 103 000 € (+20,75%) essentiellement centrée sur la réévaluation de la dotation versée au CCAS qui passe de 133 000 € en 2017 à 248 000 € en 2018.

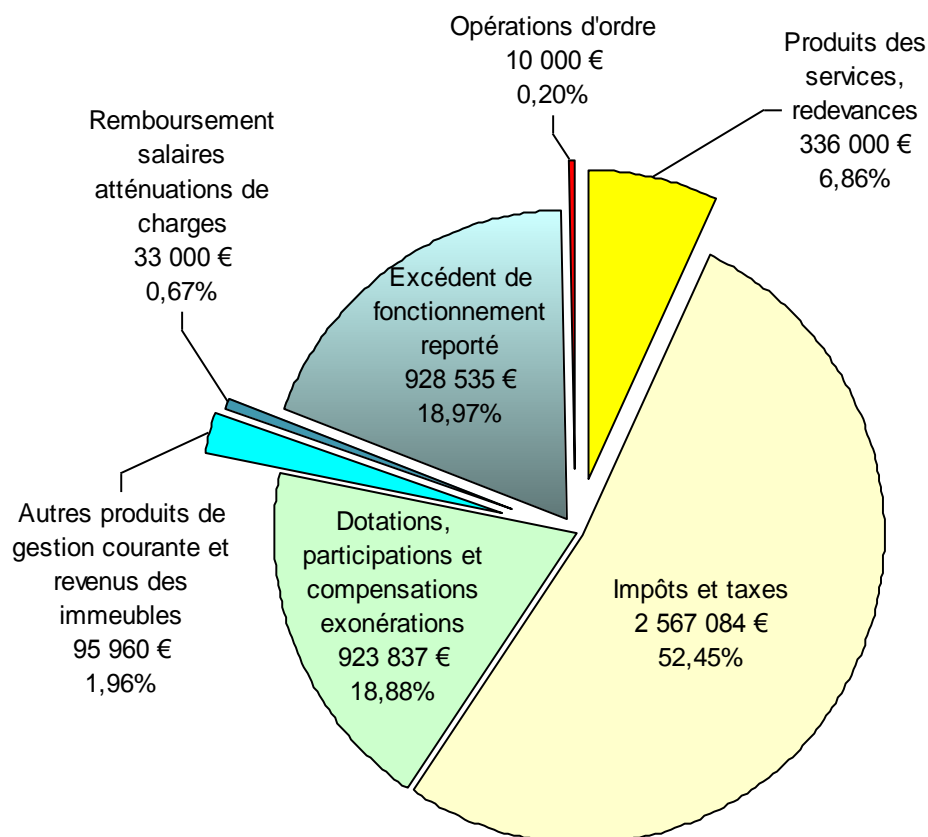
**Les charges financières de 145 482 €** sont en augmentation de 5 853 € pour tenir compte de l'annuité de l'emprunt de 1,6 million € contracté en 2017.

## Répartition des charges par fonction



Ce diagramme n'est pas d'une grande précision comptable mais donne une bonne idée des grands axes de la politique communale. Il fait notamment apparaître la part importante du budget de fonctionnement consacré à la jeunesse (50%) et l'impact de la réévaluation de la dotation versée au CCAS.

## Les recettes de fonctionnement 4 894 416 €



**Les atténuations de charge 33 000 €** sont évaluées au minimum en se basant sur les arrêts de maladie en cours.

**Les produits de services** sont en légère augmentation à **336 000 €**. L'essentiel de cette recette dépend du nombre d'enfants et de prestations (ALSH, crèche, cantine).

**Les impôts et taxes sont évalués à 2,56 millions €** dont notamment :

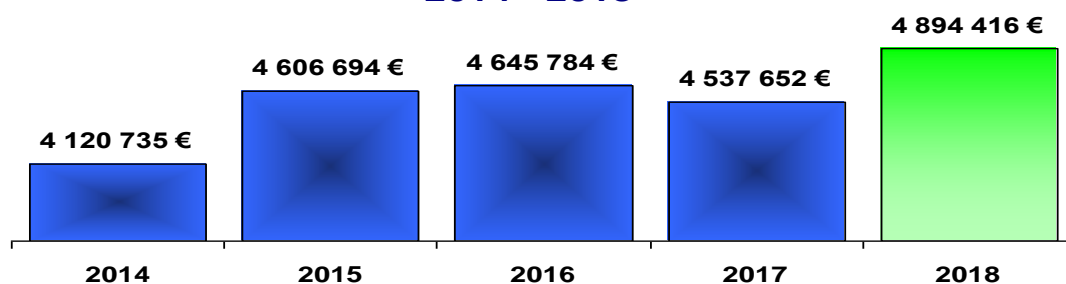
- 1,97 million pour les taxes foncières et d'habitation avec une augmentation des bases évaluée à +1,2%,
- 345 320 € pour l'AC de l'agglomération,

**Les dotations, subventions et participations** sont évaluées en légère baisse à **923 837 €**. La dotation forfaitaire de 429 000 € perd 20 000 € en raison de la baisse de population et de l'écrêtement dû au potentiel fiscal.

La gestion rigoureuse des dépenses de l'exercice précédent permet d'obtenir **un excédent reporté de 928 535 €**.

Le budget de fonctionnement augmente donc de **7,9% par rapport au BP 2017**. Il représente une charge de **882 € par habitant** comparés aux 919€ par habitant pour la moyenne nationale de la strate 5-10 000 habitants.

## Evolution du fonctionnement 2014 - 2018



## L'investissement 2018 : 1 995 741 €

Dans ce budget, les travaux et équipements représentent un montant de 1 270 721 €. Le complément correspond d'une part au "reste à réaliser" pour 111 205 € et, d'autre part aux dépenses non affectées (couverture du déficit, emprunts, ...) pour 613 814 €.

En 2018, tous les programmes en cours sont poursuivis (AD'AP, économie d'énergie, entretien de voirie, réhabilitation du patrimoine communal, etc.).

Il est notamment prévu :

- de terminer l'installation des réseaux de la première phase de la voie verte 190 000 €,
- de réaliser les travaux d'aménagement des vestiaires et de drainage au Mercé : 100 000 €,
- d'acheter à l'EPFL l'immeuble situé 19, place de la mairie et d'en réaliser l'aménagement intérieur : 60 000 €,
- de réaliser les travaux de toiture et de façade pour réhabiliter l'hôtel de ville et de réorganisation des bureaux du service technique : 158 000 €,
- de remplacer des véhicules et du matériel pour les services techniques 66 000 €,
- de poursuivre le programme d'équipement des écoles, de la crèche, de l'ALSH et des services 33 315 €,
- de poursuivre le programme AD'AP : 56 086 €,
- d'effectuer des travaux sur la voirie à hauteur de 214 000 €.

**Les recettes d'investissement** sont composées notamment :

- des subventions restant à réaliser 570 977 €,
- de subventions 2018 sur travaux 101 120€,
- des dotations, fonds divers et réserves 527 099 €,
- du virement de la section de fonctionnement 380 000 €,
- produits de cessions 240 000 €,
- opérations d'ordre 130 100 €.

## Plan prévisionnel d'investissement 2018-2020

Libellé	2018			2019			2020		
	Dépenses	Subventions		Dépenses	Subventions		Dépenses	Subventions	
		notifiées	solicitées		notifiées	solicitées		notifiées	solicitées
<b>Programmes structurants et de développement</b>	<b>350 000</b>	<b>60 000</b>	<b>43 400</b>	<b>581 000</b>	<b>338 210</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Voie Verte	190 000	60 000		581 000	338 210				
Complexe le Mercé	100 000		40 000						
Espace jeune	60 000		3 400						
<b>Programmes récurrents</b>	<b>920 721</b>	<b>22 429</b>	<b>65 572</b>	<b>350 250</b>	<b>0</b>	<b>22 429</b>	<b>316 250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Patrimoine communal et économie d'énergie	284 136	22 429	46 000	90 000		22 429	90 000		
Voirie Communale	214 000			50 000			50 000		
Logements sociaux	75 000			34 000					
Acquisitions de matériels et mobiliers	114 485	0		100 000	0	0	100 000	0	0
Sécurité, protection civile, PPMS	93 100	0	19 572	21 250	0	0	21 250	0	0
Réseaux	140 000			55 000			55 000		
<b>Programmes exceptionnels</b>	<b>27 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Politique Foncière	27 450	0	0	27 450	0	0	27 450	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 298 171</b>	<b>82 429</b>	<b>108 972</b>	<b>958 700</b>	<b>338 210</b>	<b>22 429</b>	<b>343 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FCTVA N-1</b>	<b>400 000</b>			<b>132 170</b>			<b>138 163</b>		
<b>Programmes potentiels</b>									
Voie Verte	1 023 000								
Médiathèque	140 000								
Complexe le Mercé	300 000								
Extension cantine et école Paule Constant	280 000								

## Plan prévisionnel de fonctionnement 2018-2020

Le PPF 2018-2020 est établi :

- sans augmentation d'impôts,
- sans intérêt supplémentaire en l'absence de nouvel emprunt pour la section investissement,
- sans modification des tarifs,
- en tablant sur une stabilisation des subventions,
- avec une AC variant en fonction des conclusions de la CLECT et des nouvelles compétences transférées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2018	BP2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	945 000,00	955 000,00	960 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 384 882,00	2 408 800,00	2 415 000,00
014	Atténuations de produits	108 100,00	117 000,00	96 000,00
65	Autres charges de gestion courante	605 114,00	590 000,00	590 000,00
66	Charges financières	145 482,00	146 000,00	137 000,00
67	Charges exceptionnelles	195 738,00	10 000,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	380 000,00	490 000,00	535 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 100,00	130 000,00	130 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 894 416,00</b>	<b>4 846 800,00</b>	<b>4 873 000,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2018	BP2019	BP 2020
013	Atténuations de charges	33 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	336 000,00	336 000,00	336 000,00
73	Impôts et taxes	2 567 084,00	2 590 000,00	2 610 000,00
74	Dotations, subventions et participations	923 837,00	894 800,00	894 800,00
75	Autres produits de gestion courante	95 960,00	96 000,00	97 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	928 535,00	900 000,00	906 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 894 416,00</b>	<b>4 846 800,00</b>	<b>4 873 800,00</b>

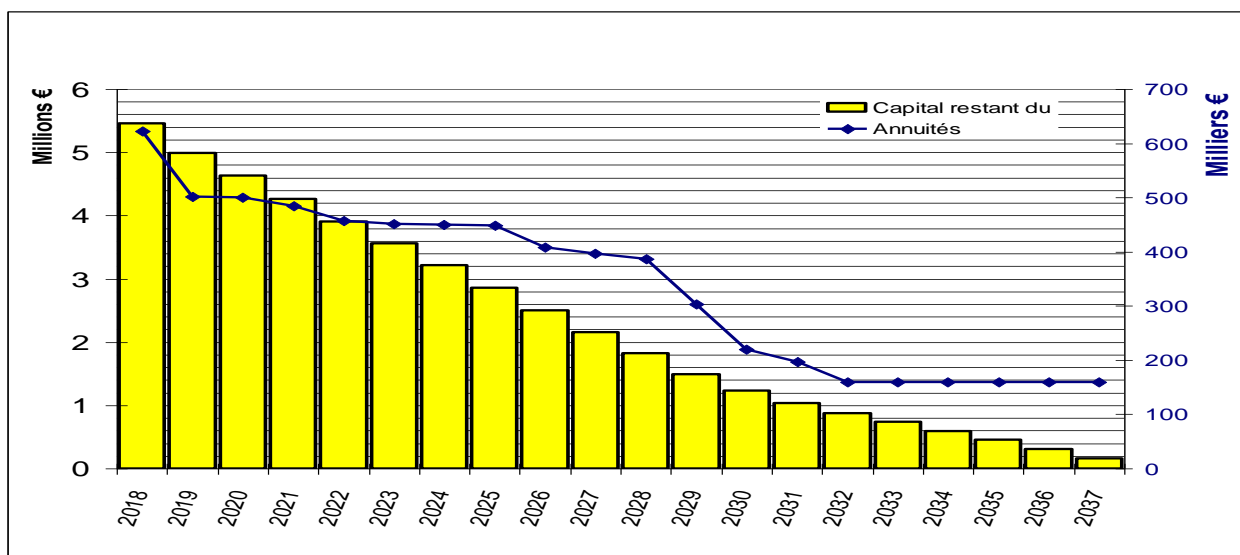
## État de la dette

Au 31/12/2017 le capital restant dû est de 5463827,73 € (avec l'avance de la CDA PBP) soit une capacité de désendettement de 9,17 années selon les services de la trésorerie (en décomptant les ICNE et les aides de la CAF pour l'investissement).

La structure des prêts est majoritairement à taux fixe, seul l'emprunt sur 15 ans contracté en 2011 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est à taux révisable indexé sur le Livret d'Épargne Populaire. Le taux de la prochaine échéance est de 2,60%.

Un emprunt de 1,6 millions € a été contracté en 2017 auprès de la Caisse d'Épargne sur 20 ans au taux de 1,48%.





Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)					
Année	Capital restant du	Annuités Capital	Annuités Intérêts	Annuités	Capital restant
2018	5 463 827,73	478 492,88	144 359,75	622 852,63	4 985 334,85
2019	4 985 334,85	356 245,58	145 760,91	502 006,49	4 629 089,27
2020	4 629 089,27	364 594,97	136 137,34	500 732,31	4 264 494,30
2021	4 264 494,30	358 582,96	126 155,27	484 738,23	3 905 911,34
2022	3 905 911,34	341 516,72	115 884,49	457 401,21	3 564 394,62
2023	3 564 394,62	345 680,89	105 418,39	451 099,28	3 218 713,73
2024	3 218 713,73	355 185,73	94 629,74	449 815,47	2 863 528,00
2025	2 863 528,00	365 045,24	83 449,73	448 494,97	2 498 482,76
2026	2 498 482,76	336 449,85	71 918,47	408 368,32	2 162 032,91
2027	2 162 032,91	335 723,83	61 380,57	397 104,40	1 826 309,08
2028	1 826 309,08	335 352,06	50 957,85	386 309,91	1 490 957,02
2029	1 490 957,02	263 328,71	40 389,01	303 717,72	1 227 628,31
2030	1 227 628,31	186 727,04	33 028,76	219 755,80	1 040 901,27
2031	1 040 901,27	168 429,66	28 679,99	197 109,65	872 471,61
2032	872 471,61	135 606,02	24 601,06	160 207,08	736 865,59
2033	736 865,59	139 342,67	20 853,09	160 195,76	597 522,92
2034	597 522,92	143 214,22	16 976,49	160 190,71	454 308,70
2035	454 308,70	147 226,39	12 959,04	160 185,43	307 082,31
2036	307 082,31	151 385,19	8 797,08	160 182,27	155 697,12
2037	155 697,12	155 697,12	4 477,20	160 174,32	0,00
<b>Total</b>		<b>5 463 827,73</b>	<b>1 326 814,23</b>	<b>6 790 641,96</b>	